

Tribunal du Travail

Rue Saint-Jacques, 41 - 7500 Tournai
Point GPS : 50.609697, 3.383362
Téléphone : +32 69 89 01 60

Le tribunal du travail a pour compétence générale le droit du travail et de la sécurité sociale. Il se prononce sur tous les accidents de travail, les litiges entre les mutuelles et leurs affiliés, tous les litiges relatifs aux pensions, aux indemnités maladie-invalidité, aux paiements de cotisations à l'ONSS ou à l'INASTI, le droit aux allocations de chômage, vacances annuelles, maladies professionnelles, minimex, aide sociale, contrats d'emploi et de travail. Il est possible de se défendre soi-même et de se faire assister par un permanent syndical ou de sa mutuelle.

Plus d'informations sur l'organisation de la justice en Belgique sur le site du [Service public fédéral Justice](#).